

STAPS et les études de santé

Je souhaite m'orienter vers des études de masseur-kinésithérapeute (IFMK Vichy) ou d'Ergothérapeute

Je souhaite m'orienter vers des études de médecine, maïeutique, orthodontie, pharmacie (MMOP)



Choix 1
L1 Passerelle
STAPS-Kiné Clermont

45 places à l'entrée

10 places en fin de L1 pour entrer à l'IFMK (voir flyer spécifique)

Choix 2
PASS-R
(Parcours Accès Spécifique Santé - Réadaptation)

Je peux prendre n'importe quelle mineure proposée (dont la mineure STAPS : 40 places)

PASS
(Parcours Accès Spécifique Santé)
Je peux prendre n'importe quelle mineure

Mais PAS DE MINEURE STAPS EN 2022



Si je ne suis pas pris à l'IFMK MAIS que je valide ma L1 STAPS ou les 60 ECTS de la PASS-R mineure STAPS

Je poursuis mes études en LAS2-R (Licence Accès Santé) STAPS dans une des 4 mentions proposées*

J'ai une deuxième chance pour entrer en kiné en fin de LAS2-R STAPS

Si je ne suis pas pris en MMOP, MAIS que je valide les 60 ECTS de la PASS mineure xxx (18 ECTS)

Je poursuis mes études en L2 LAS (Licence Accès Santé) xxx

J'ai une deuxième chance pour entrer en MMOP en fin de L2 LAS (mineure santé)
PAS DE STAPS EN 2022



Si je ne suis pas pris en kinésithérapie MAIS que je valide ma L2 STAPS je peux poursuivre mes études en L3 STAPS dans une des 4 mentions proposées*

Mentions STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif, Management du sport. Places limitées dans chacune des mentions.